

La vaccination est la meilleure protection

Recrudescence de la coqueluche dans les Laurentides

Saint-Jérôme, le 16 mai 2024 – La Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides souhaite informer la population d'une recrudescence de la coqueluche dans la région des Laurentides. La coqueluche circule également de façon accrue dans d'autres régions de la province. Depuis le début de l'année, 41 cas de coqueluche ont été signalés à la Direction de santé publique des Laurentides, la majorité de cas touchant des jeunes de 10 à 19 ans. Cinq cas ont été observés chez des enfants de moins d'un an.

Qu'est-ce que la coqueluche?

La coqueluche est une maladie très contagieuse qui peut causer une pneumonie. La bactérie se transmet par les sécrétions du nez et de la gorge et la maladie débute par des symptômes semblables à ceux d'un rhume. Par la suite apparaissent des quintes de toux suivies de difficulté à reprendre son souffle et d'un bruit aigu ressemblant à un chant du coq. La toux peut provoquer des vomissements et une décoloration bleutée du visage. Chez les nourrissons, un arrêt de la respiration (apnée) est souvent le premier symptôme et la toux peut être légère, voire absente.

Les enfants âgés de moins d'un an sont plus à risque de complications et la majorité des bébés de moins de 6 mois aura besoin d'une hospitalisation. Bien que les décès soient rares, ils surviennent majoritairement chez les nourrissons de moins de trois mois. Les femmes enceintes infectées dans les quatre semaines précédant l'accouchement ont un risque élevé de transmettre la maladie à leur bébé.

« La coqueluche est une maladie qui cause habituellement des éclosions tous les 4 à 5 ans. La dernière éclosion remonte à 2019, où un peu plus de 300 cas étaient survenus dans la région. Une augmentation des cas est donc attendue dans les prochaines semaines. Nous souhaitons rappeler à la population de la région que la vaccination demeure le meilleur moyen de se protéger contre cette maladie », explique Dr Éric Goyer, directeur de santé publique des Laurentides.

Protection et prévention

La vaccination est le meilleur moyen pour protéger son enfant contre la coqueluche et prévenir les complications. Une dose de vaccin doit être administrée à l'âge de 2, 4 et 12 mois ainsi qu'entre 4 et 6 ans. Pour toute question en lien avec la mise à jour du carnet de vaccination de son enfant ou pour savoir quand consulter un médecin, il faut contacter Info-Santé au 811. En cas d'infection à la coqueluche, il est possible de recevoir un antibiotique qui permettra de réduire le risque de transmission de la maladie. En présence de symptômes, il est donc important de consulter rapidement un médecin.

Il est également recommandé à toutes les femmes enceintes de se faire vacciner contre la coqueluche lors de chaque grossesse, entre la 26^e et la 32^e semaine, afin de protéger leur bébé dès la naissance. La vaccination des femmes enceintes permet de prévenir 90 % des hospitalisations et 95 % des décès d'enfants âgés de moins de 3 mois.

La prise de rendez-vous pour la vaccination contre la coqueluche est accessible sur [Clic Santé](#). Les parents des enfants de 6 ans et moins peuvent aussi prendre rendez-vous par téléphone au 450 473-6811, poste 44407.

Pour en savoir plus sur la coqueluche, consultez quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coqueluche.